

République du Burundi

*Conseil National pour la
Défense de la
Démocratie*



Republika y'Uburundi

*Inama y'Igihugu
Igwanira Demokarasi*

BURUNDI

Mémoire sur les résultats des élections communales tenues au Burundi le 03.06.2005.

Adressé à:

1. **Son Excellence Domitien NDAYIZEYE, Président de la République du Burundi**
2. **Monsieur Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies**
3. **Mme Carolyn McAskie, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi**
4. **M. le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante**

Par

Le CNDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie).



Introduction.

1. En date du 03.06.2005, des élections générales pour les conseillers communaux ont été organisées sur l'ensemble du territoire burundais.

2. Les résultats provisoires de ces élections viennent d'être rendus public ce vendredi 10 juin 2005 par le président de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) et confirment une victoire proclamée à l'avance du parti CNDD-FDD.

3. Ces élections ont été entachées de très graves irrégularités qui leur ont enlevé leur caractère libre, démocratique et indépendant. Elles se sont en outre déroulées dans un contexte extrêmement sérieux d'insécurité, à telle enseigne que, dans certaines communes du pays, notamment dans les provinces de Bujumbura Rural et de Bubanza, ces élections ont dû être reportées.

4. Dans ses déclarations, et avant la publication par la CENI des résultats provisoires, le CNDD et plusieurs autres partis ont dénoncé les nombreuses irrégularités constatées et demandé l'annulation des dernières élections. Par le présent mémorandum, le CNDD demande au Représentant Spécial des Nations Unies, au Gouvernement burundais et à la Commission Electorale Nationale Indépendante de procéder à l'annulation pure et simple des résultats des dernières consultations et à l'organisation d'autres élections, après avoir mis en place les conditions indispensables à des élections libres et démocratiques, c'est-à-dire le rétablissement d'un climat et d'un contexte de sécurité et d'une saine compétition.

I. Des principes.

5. Le CNDD, se base sur la constitution du Burundi, le code électoral ainsi que sur les instruments internationaux des droits de l'homme, notamment :

La Déclaration universelle des droits de l'homme qui en son article 21 alinéa 3 dispose : « La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté de vote ».

Le Pacte international des Nations-unies relatif aux droits civils et politiques qui, en son article 25 stipule que « Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées à l'article 2 et sans restrictions déraisonnables : ...b) de voter, et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs ».

Le manuel des Nations-Unies sur les aspects légaux, techniques et des droits de l'homme relatifs aux élections intitulé « Droits de l'homme et Elections » publié en 1994, qui stipule en son chapitre IV, Point K, paragraphe 126 que « L'observation et la vérification de la préparation, des élections, du vote et du décompte des voix par

les représentants des partis politiques et des candidats devraient être largement assurés dans la législation électorale. »

Le même manuel dispose, au chapitre III, point E, paragraphe 97 : que « Dans tous les cas, toute présence policière au lieu d'inscription ou de vote devrait être discrète, professionnelle, et disciplinée. En général, cela requiert que la police et le personnel de sécurité soient postés en nombre minimal nécessaire pour assurer la sécurité à un lieu donné. Elles ne doivent jamais gêner l'accès légitime, intimider les électeurs ou décourager leur participation » :

6. Les élections démocratiques obéissent à des normes claires, logiques et ont un pré-requis fondamental à savoir l'engagement de la classe politique dans son ensemble à accéder au pouvoir par le mandat du peuple souverain. C'est à dire que tous renoncent au recours à la violence et à la force armée comme mode d'accès et de maintien au pouvoir. L'autre pré-requis fondamental est le strict respect de la Constitution. Une élection qui s'organise en violation d'un seul article de la constitution n'a aucune valeur, car elle est tout simplement illégale ou en tout cas anticonstitutionnelle. L'essence d'une élection honnête est donc l'expression de la volonté du peuple, à travers un suffrage universel, égal et authentique, au scrutin secret.

La tenue des élections requiert l'assurance d'un climat de sécurité et de sérénité, de nature à permettre une saine compétition et une appréciation objective des programmes en jeu sans qu'interfèrent des contraintes émotives comme la peur ou la haine. La tenue d'élections requiert surtout un climat de paix et de sécurité pour que les citoyens se rendent aux urnes avec une conscience citoyenne et dans la quiétude.

Les élections, pour qu'elles soient qualifiées de démocratiques, doivent aussi donner les mêmes chances aux différents partis politiques et à leurs candidats respectifs.

Dès lors toute consultation populaire qui n'obéit pas à ces principes fondamentaux n'a aucune valeur démocratique et les résultats qui en sont issus ne reflètent pas la volonté populaire. Elle doit, par conséquent, être annulée. C'est pourquoi, le CNDD demande l'annulation des élections des conseillers communaux qui se sont déroulés au Burundi le 03 juin 2005 pour cause de nombreuses irrégularités.. Les éléments suivants constituent un argumentaire solide qui motive largement les décisions réclamées.

II. Violation de la constitution et du code électoral.

7. Des élections inconstitutionnelles : Les élections se sont déroulées en violation flagrante de certaines dispositions de la loi fondamentale. La CENI n'a pas pu percevoir le piège lui tendu par certains acteurs de l'ombre, en organisant les élections sans avoir les instruments juridiques nécessaires que lui recommande la constitution de la République. Dans son article 5, la constitution stipule en effet que la langue nationale est le kirundi, et que les langues officielles sont le kirundi et toutes autres langues déterminées par la loi. Elle indique en outre que " tous les textes législatifs doivent avoir leur version originale en kirundi". La présente remarque ne relève pas d'un excès de juridisme, mais se fonde sur l'implication directe de la non-publication du code électoral en kirundi, alors que la majorité des acteurs impliqués dans le déroulement des élections, notamment les mandataires politiques, ne connaissent que le kirundi. La version originale en kirundi n'existant pas, il devient dès lors très clair qu'il n'y a pas de code électoral du tout et que donc il

n'y a pas eu élection du tout. Les conséquences directes à ce manquement grave et condamnable sont lisibles dans les rapports dressés par nos mandataires dans les différents endroits de vote éparpillés sur l'ensemble du territoire de la République. Pour ne vous citer qu'un exemple, on peut au hasard prendre celui issu du rapport d'un de nos mandataires à Giheta, province de Gitega : Il dit ceci : *“ du côté sécurité, l'ordre était bien assuré sur tous les bureaux de vote, les forces de l'ordre et policiers étaient éparpillés dans chaque bureau de vote et aux environs”*. Les forces de l'ordre n'ont pas le droit d'entrer dans les bureaux de vote, mais le mandataire ne le savait pas, peut-être parce que semi-illettré et ne sachant pas lire ou interpréter correctement les textes en français. Les exemples qui montrent que les mandataires et la population en général n'ont pas compris le contenu du code électoral sont très nombreux.

8. Le code électoral recommande que les assesseurs, les mandataires des partis politiques, les candidats ou les listes de candidats contresignent avec le président du bureau de vote un procès verbal de clôture qui mentionne notamment : “les opérations et les vérifications faites à l'ouverture du scrutin, les faits essentiels constatés ainsi que les observations éventuelles des mandataires, ...l'identité complète des mandataires et de leurs mandants, le nombre des enveloppes et celui des bulletins de vote non utilisés”. Mais, du fait que le code électoral n'était pas à la disposition du public, les mandataires avaient du mal à connaître leurs droits en tant que mandataires. Nous défions quiconque à présenter les bulletins et cartes de votes non utilisés, bureau de vote par bureau de vote. De même que l'on ne saurait le sort réservé aux cartes utilisées lors du vote. Leur consultation révélerait d'énormes surprises, et dès lors, il aurait été, de l'intérêt de la CENI de les consulter avant de se prononcer. Il n'est jamais trop tard. Mais le manque de l'original en kirundi du code électoral ne peut expliquer tous les travers constatés, surtout quand ils sont commis par des responsables au haut niveau, notamment les présidents des Bureaux de vote.

9. Elections mal préparées : L'état d'impréparation explique en partie le non-respect de la constitution notamment en son article 5. Dès lors que la loi fondamentale était allègrement violée au niveau national, il n'est pas surprenant que cette violation ait des répercussions de plus en plus amplifiées au niveau local. Le ministre de l'intérieur, issu du parti soi-disant vainqueur des élections a lui-même reconnu que ces élections ont été très mal préparées, appelant la CENI et l'ensemble des acteurs dans l'organisation de ces élections de faire preuve d'un minimum d'humilité et de reconnaître que les choses ont été mal faites. Malheureusement, plutôt que d'appeler au report de ces élections, il a promis une amélioration des préparatifs, promesse qui n'a jamais été traduite dans les faits. Le CNDD n'a cessé d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les dangers d'organiser des élections quand dans le pays pullulent encore des armes à feu. De telles élections ne profitent qu'à ceux qui détiennent les armes, car quand ils n'ont pas de discours à offrir au peuple, ils utilisent la force et la violence.

Le CNDD avait également indiqué le danger d'organiser les élections dans un contexte de guerre, et avait recommandé des négociations préalables avec le FNL Palipehutu. Les élections se sont déroulées sur fond de guerre dans au moins deux provinces du pays, alors qu'il était possible de négocier la paix d'abord, avant de s'engager dans les élections.

III. Le risque d'une démocratie de la terreur

10. Des élections organisées dans un climat de terreur généralisée : Selon les rapports émanant des mandataires des différents coins du pays, le parti CNDD-FDD a usé de la terreur comme arme de coercition et de persuasion à l'encontre des électeurs en vue de les convaincre de voter pour lui. Des violences allant jusqu'à de nombreux cas d'homicide et de terrorisme ont été ainsi utilisées dans le cadre d'un vaste programme de déstabilisation systématique. Ce programme a été minutieusement exécuté sans que, ni la CENI, ni le gouvernement ne puisse lever le doigt pour y mettre fin. Des cas sont très nombreux. Dans une de ses nombreuses déclarations rendues publiques par les radios locales, notamment celle du 31 mai 2005, la CENI a déclaré être au courant des formes d'intimidation et des cartes d'électeurs frauduleuses, sans pour autant prendre une quelconque disposition pour condamner et mettre fin à ces graves violations des libertés publiques et individuelles, et éventuellement arrêter les auteurs de pareils forfaits. Le chef de la mission de l'ONUB avait elle-même mis en garde le CNDD-FDD contre ses actes de terrorisme et d'intimidation à l'encontre de la population quelques jours avant les élections.

10.1. Dans la province de Makamba, en commune Kayogoro, le parti CNDD-FDD a menacé de mort la population en arguant que si ce parti ne gagnait pas les élections en communes Kayogoro, zone Mugeni et Gataba, ainsi que dans la localité de Nyentakara, les gens seraient contraints à l'exil ou leurs maisons seraient brûlées. Le gouverneur de la province Makamba a proféré les mêmes menaces, de même que les éléments armés du CNDD-FDD éparpillés dans la commune de Kayogoro. Dans cette province, tous les rapports font état de plusieurs cas d'intimidation perpétrée par certains membres du CNDD-FDD, surtout les démobilisés, contre les militants du CNDD en âge de voter. A Gatwe, en commune Kayogoro, certains militants du CNDD-FDD ont été sur place pour intimider les électeurs à coup de menace de mort et d'un retour dans la forêt et de tuer systématiquement tous ceux qui n'auront pas voté pour le CNDD-FDD, ainsi que leur famille. Certains d'entre eux, 12 au total, ont passé toute la nuit au cachot de Gatwe, mais ont été libérés le lendemain. . En date du 01.06.2005, le président de la CECI a circulé dans tout le secteur de Mugeregere, surtout à Munazi en disant que le secteur était la propriété privée du CNDD-FDD. Les gens qui étaient là ont alors pensé qu'il n'y avait d'autres partis dans ce secteur. Le lendemain, le 02.06.2005, le gouverneur de Makamba a appelé les démobilisés du CNDD-FDD, qu'il appelait " les jeunes", et leur a demandé de se faire inscrire et de bien faire le travail. " demain ne me demandez pas de l'argent si vous n'avez rien fait", leur disait-il. Le jour d'élections, des gens du CNDD lui ont téléphoné pour lui apprendre qu'une bonne partie de la population de NYANTAKARA était entrain de voter pour d'autres partis. Il s'est rendu à Nyantakara pour pratiquement insulter les électeurs alignés pour voter. " tentez de voter un autre parti qui n'est pas le CNDD-FDD, et vous verrez". La veille des élections, un homme appelé Ndogo a circulé dans toutes les ménages en disant aux populations que si elles ne votaient pas pour le CNDD-FDD, il leur couperait les têtes. . Toujours à Kayogoro et plus précisément à Kabizi, les gens qui étaient sur la liste électorale dans la commune passaient toujours sur les endroits de vote pour rappeler avec menace les électeurs en leur prévenant que s'ils ne votent pas pour "l'aigle, on leur couperait les oreilles". Ntahirageza Marciane et Bakanobina Fulgence étaient de ceux-là. A Bujondi, au bureau II et III, le responsable du parti CNDD-FDD à Bujondi,

Bucumi Emmanuel, a infiltré des militants zélés qui parcouraient tous les ménages pour leur intimer l'ordre de voter le CNDD-FDD. La veille, il avait parcouru les familles pour dire que si elles ne votaient pas pour le CNDD-FDD, un malheur va tomber sur elles

10.2. Dans la province de Cibitoke, en commune de Bukinanyana, un colonel du CNDD-FDD répondant au nom de Ndirakobuca accompagné d'ex-combattants démobilisés du CNDD-FDD a adressé de graves menaces de mort aux populations dans le cas où le CNDD-FDD perdrait les élections. Ceci s'est passé en date du 28/05/2005. Dans la commune de Mabayi de la même province, c'est le colonel Karusansuma qui a semé la terreur, de même qu'à Rugombo, notamment sur la colline de Kiramira. Mais ses actions ont été particulièrement néfastes dans Mabayi, sa commune natale. Selon nos rapports, les membres de la CEPI n'étaient pas neutre et montraient clairement leur appartenance au CNDD-FDD, notamment dans les communes de Bukinanyana, Mabayi, Murwi et Mugina. Dans ces communes la terreur a été de mise. Une propagande terroriste et terrorisante été proférée dès le 28 Mai au 2 juin 2005. Même pendant la nuit, des bandes du CNDD-FDD circulaient dans les familles, violant parfois les domiciles des gens pour leur dire que s'ils ne votent pas pour Inkona, ils vont retourner dans les marais. Le colonel du CNDD-FDD Gervais Ndirakobuca, appuyés par des démobilisés en commune Bukinanyana a été particulièrement actif le 28 mai 2005, le jour comme la nuit.

En commune Mabayi, c'est le colonel Karusansuma. En commune Mugina, et à la veille du scrutin, pendant la nuit comme durant la journée, on obligeait les électeurs à voter pour " l'aigle. La même chose fut constatée à Murwi.

10.3. Dans la province de Muyinga, Les démobilisés, de même que les membres de la FDN issus du CNDD-FDD disaient à longueur de journée que si la population n'élit pas pour l'aigle et l'épée (sigle du CNDD-FDD), les armes allaient reprendre. Ces propos terrifiants étaient proférés par les dirigeants à tous les niveaux de la province, par les démobilisés, par les militants de ce parti. Même aux bureaux de vote, le même langage et le même ton étaient fréquents. Même l'administrateur communal de Gashoho a passé des jours et des nuits sur sa moto en terrorisant la population de cette manière. Sur le site des déplacés de Gasorwe, des tracts de terrorisme et de menaces ont été saisis, tracts mettant en garde les déplacés sur le fait que s'ils ne votent pas pour le CNDD-FDD, un malheur va s'abattre sur eux. Les policiers, censés assurer l'ordre public étaient acquis à la cause du CNDD-FDD, alors que tous les membres de la CEPI étaient des militants du CNDD-FDD. Dans cette province, il faut souligner que le terrorisme exercé par le CNDD-FDD contre les militants du CNDD avaient commencé bien avant la campagne. C'est ainsi que le représentant du CNDD en province de Muyinga, Madame Amida a été froidement abattue pour la seule raison qu'elle était du CNDD et drainait des foules derrière les drapeaux du CNDD. Le même sort fut réservé à son frère Abas. La police a promis des enquêtes, mais comme toujours, rien ne sort. C'est pratiquement toute une famille qui été décimée rien que pour l'appartenance politique de ses membres.

10.4. Dans la province de Gitega, en commune Makebuko et sur le lieu de vote de Maramvya, on notait une présence nombreuse des militaires (anciens FDD-Nkurunziza) pour donner des ordres de vote aux électeurs. Même des policiers anciens FDD prenaient position à l'intérieur même des bureaux de vote. C'est le cas notamment à Mihama en commune Bukirasazi, dans le bureau de vote de Kiryama,

même commune, où ces militaires terrorisaient les gens pour qu'ils votent pour "aigle". Au centre de vote de Bukirasazi, des FDD en armes ou en civils, et des militants du CNDD-FDD circulaient librement entre les rangées d'électeurs pour intimider des ordres de vote aux électeurs. A Buraza, le rapport fait état de terrorisme aveugle contre les militants du CNDD, les opérateurs du CNDD-FDD faisant valoir comme argument qu'il ne saurait être question d'élire pour un ressortissant de Bururi. Un régionalisme aveugle a été donc utilisé, ce qui est contraire au code d'éthique des partis politiques. Le même constat a été fait en commune Makebuko. Ce fut la même pratique en commune de Gitega, où les anciens rebelles menaçaient la population de retourner dans le maquis si Léonard NYANGOMA était élu. Tous les rapports de provenance de cette province font le même constat : un terrorisme organisé.

Un des représentants provinciaux fait le constat suivant : " plusieurs personnes sont venues me voir après le scrutin pour me dire qu'ils n'ont pas voté pour éviter de périr après le scrutin. Nous avons signalé le cas de Marangara où un démobilisé du CNDD-FDD semait la terreur, nous avons dressé un rapport, mais sans suite favorable. Cette victoire du CNDD-FDD peut être assimilée à la victoire de la terreur, car ils disent «si vous ne nous élisez pas, nous retournons dans la forêt. En commune de Giheta, c'est le même constat : " la veille des élections, des membres du CNDD-FDD ont passé maison par maison en faisant des remarques de nature à intimider nos membres et sympathisants". Des violations de domiciles de jour comme de nuit, ont été donc nombreuses.

10.5. En Mairie de Bujumbura et en zone Kanyosha, par exemple, les opérations de nuits, menées par les CNDD-FDD ont dissuadé par des menaces de mort les militants du CNDD de voter pour leur parti. Ceci est très dangereux pour une démocratie encore balbutiante. C'était un terrorisme de très haute envergure de telle sorte que beaucoup d'électeurs ont préféré boudier les urnes. En zone Buterere, pour montrer que son parti avait encore des capacités de nuire, un ancien CNDD-FDD, aujourd'hui membre de l'armée nationale, a tout simplement lancé une grenade dans le quartier de Mugaruro perturbant ainsi les élections.

10.6. En province de Mwaro, des supposées forces de l'ordre ont empêché les gens ayant terminé de voter de rester sur place. L'ordre leur était donné de disparaître pour qu'ils n'assistent pas au décompte des voix. En plus, au bureaux de vote de Ramvya, ces mêmes supposées forces de l'ordre ont assiégé les bureaux de vote et assistaient à toutes les opérations de vote à l'intérieur même de l'isoloir. C'étaient des anciens membres du CNDD-FDD. En commune Kayokwe, et à la veille des élections, des menaces de mort ont été proférées à l'encontre des militants du CNDD dont la plupart se sont abstenus d'aller voter ou ont voté contre leur gré pour sauver leur peau. Munezero Alphonse, originaire de Nyakibari a par exemple subi de très graves menaces de la part de M Niyonkuru Daniel, Bikorimana Alphonse, Cimpaye Valentine et Niyonzima Silas. Le soir du 02.06.2005, Niyonkuru Athanase de Muyebe a été menacé de mort.

10.7. Dans la province de Bujumbura Rural, La Commune d'Isale à elle seule peut illustrer l'état d'insécurité ayant prévalu dans cette province, des coups de feu se sont faits entendre très tôt le matin du 03.06.2005. A Rutegama, des coups de feu ont perturbé le processus électoral. Ce fut le même cas pour Mucungwe, marché d'Isale où des coup de feu ont été entendu vers 10 heures du matin obligeant les

bureaux à fermer momentanément. Les bureaux ont dû être déplacés vers Nyarukere. A Nturi, vers le soir, il y a eu des tirs dirigés vers les emplacements des bureaux de vote. Des coup de feu ont aussi saboté le processus électoral à Karuna dont les bureaux ont dû être déplacés vers l'école primaire de Nturi.. Etant le bastion du FNL-Palipehutu, c'était prévisible que les élections n'allaient pas se dérouler. Le CNDD déplore la mort d'un de ses mandataires en commune Kanyosha, zone Muyira, Ruranyaruka Salvator, a été tué. Les enquêtes promises n'aboutissent pas. A cause précisément de cette insécurité due à la guerre, plusieurs électeurs ont préféré rester chez eux. Mais la guerre à elle seule n'explique pas le taux bas de participation. Tous les rapports mentionnent des cas d'intimidation et de terrorisme contre les militants du CNDD ou ceux qui sont considérés comme tel. Ceci a dissuadé les gens à aller voter. Même lors de la reprise des consultations 4 jours plus tard, le climat d'insécurité n'a pas diminué, d'où une participation très basse de la population..

10. 8 En province de Cankuzo, Les cas similaires ont été partout signalés, le cas le plus grave étant celui de la commune de Kigamba, au bureau de l'Ecole Primaire de Nyakibanda où le président du bureau se déplaçait et suivait tout électeur dans l'isoloir pour savoir à qui ce dernier a donné sa voix. Ceci veut signifier que les personnalités, prétendues neutres politiquement, et qui ont eu des responsabilités dans les opérations électorales, étaient en réalité des militants de partis politiques.

Dans la province de Bururi, En zone Munini, les professeurs de l'Ecole Normale de Buhinga ont été corrompus par Niyonkuru SHADRACK, de telle manière qu'ils ont voté dans la peur. On leur disait carrément de ne pas voter pour NYANGOMA, mais pour Shadrack, et ce le jour de vote. En zone Muzenga, le Chef de Zone disait sans cesse aux électeurs de voter comme l'ambassadeur Isaie du FRODEBU venait de voter. " Il a voté pour le coq, faites de même" disait le Chef de zone. Dans la zone Gasenda, toujours en province de Bururi, Le démobilisé du CNDD-FDD, Bagumako Zerbabel, appuyé par d'autres démobilisés et militants de ce parti disaient ouvertement aux gens" ceux qui ne voteront pas pour moi devront mourir. Au moins 10 personnes du CNDD devront mourir si jamais je ne suis pas élu". En commune Burambi, un mandataire du CNDD, Nsabimana Rémy a été emprisonné le 03.06 .2005 sous prétexte qu'il aurait été entrain de faire de la propagande. En réalité, il a trouvé des gens qui se chamaillaient à propos des cartes qu'ils avaient gardé sur eux après élection. Le mandataire du CNDD a voulu en savoir plus, et a introduit le cas aux superviseurs des élections. Comme récompense, il fut emprisonné et dut payer une amende de 10.000Fbu et n'a pas eu droit à un reçu. Dans la zone de Gatete, les membres du CNDD-FDD disaient aux électeurs que s'ils ne votent pas pour eux, ils vont encore prendre le chemin de l'exil. Dans la zone Kigwena, le CNDD-FDD a dépêché plusieurs militaires sur les lieux pour terroriser . Un député du nom de Mpawe disposerait d'une somme de 19 millions qu'il utilise pour l'achat de carte des autres partis.

Dans la province de Kayanza, en commune Kayanza, zone Nyabihogo, dans les centres de vote de Bwari et Ruhande, la CEPI de Kayanza a fait preuve de beaucoup d'hésitations qui s'apparentent à des tricheries. Dans un premier temps en effet, le nombre de voix exprimées après le décompte de la CEPI en faveur du CNDD était de 62, puis de 69 alors que le décompte fait par les mandataires du CNDD était de 92. En commune Muhanga, le décompte effectué par la CEPI révèle

un nombre de suffrages en faveur du CNDD de 91, alors que celui que reconnaît les observateurs est de 142.

Bref :

Ces actes de terrorisme généralisé ont été un désastre électoral et en très grande partie le score écrasant du CNDD-FDD est proportionnel à la terreur répandue sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi que dans certains bureaux de vote, à Bujumbura Rural notamment, l'on a appréhendé dans certains centres électoraux des personnes qui rentraient avec des cartes du CNDD, pour aller attester aux terroristes du CNDD-FDD qu'ils n'avaient pas voté pour le CNDD. En province de Gitega, au centre de vote de Muhagaze, une femme qui venait de voter a été attrapée avec des bulletins de vote de 11 partis moins celui du CNDD-FDD, cartes qu'elle avait cachées, après le vote, dans son pagne. Le chef de zone de Mugaruro qui était sur les lieux lui a fait une quittance d'une amende de 10.000 FBu.

IV. Achat des consciences, manipulations et fraudes électorales.

11. La corruption, l'achat et la vente des consciences ont été systématiques au cours de ces élections à travers tout le pays. Ces pratiques sont punissables par l'article 226 du code électoral, mais la CENI n'a jamais pris aucune disposition légale pour les décourager. Quelques illustrations donneront une idée de l'ampleur des dégâts.

11.1. En province de Muyinga, et plus précisément en commune Gasorwe, le représentant du parti Sahwanya-Frodebu, en collaboration avec l'administrateur communal et le Directeur de COCO Kagwena ont parcouru toute la commune, distribuant des billets de 500 et 1000 à toute personne qui aura élu pour "le coq" insigne du part Sahwanya Frodebu.

11.2. En province Gitega, et plus précisément en commune Giheta, il y a eu distribution systématique du nouveau billet de 500 F portant l'effigie de Ndadaye Melchior, l'un des fondateurs du Frodebu assassiné en 1993. Dans les écoles, des professeurs appartenant à des partis politiques ont promis des points gratuits à des élèves si ces derniers votaient pour les partis respectifs de ces professeurs. La corruption a été telle que même certains candidats aux communales ont été achetés, et se sont transformés en mandataires d'autres partis le jour du vote. En commune Makebukoko, les partis Frodebu, Uprona et Palibu ont distribué de l'argent. Dans la même province de Gitega les CNDD-FDD ont exigé à la population de ramener les cartes du CNDD contre paiement d'une somme allant de 1000 à 2000 F bu par carte. M. Ntibantunganya Sylvestre a distribué une somme entre 2000 et 3000 Fbu par carte en commune Gishubi.

11.3. En province de Cibitoke, dans la zone Cibitoke, un certain Laurent Gahungu distribuait de l'argent à toute personne qui voterait pour son parti. Le parti Sahwanya Frodebu a distribué des cartes d'électeurs que les bénéficiaires n'avaient pas retiré dans les différentes communes lors du vote du référendum et les a distribuées sur les collines Ruvumera par le truchement des chefs de secteurs Barunsanze pascal, Nduwimana TERENCE NSANZE Lévis.

11.4. En province Makamba, ce fut le même constat de corruption généralisée. Dans cette province, même des mineurs ont été mis à contribution pour superviser les élections. Une certaine Munezero Lucie, de la 7^{ème} CO.CO Mugeni, était parmi l'équipe au centre de Kayogoro. Un certain Bikorimana Léonard, un travailleur de maison du président de la CECI, était à faire partie de l'équipe au bureau de Bujondi. Il ne connaît pas de français, il n'a fait que la 4^{ème} année primaire. Irakoze Godefroid de la 9^{ème} CO.CO Kayogoro a supervisé à Bujondi. Nahinkuye Théophile de la CO.CO Kayogoro aussi. Les deux derniers élèves habitent sous le même toit que celui de président de la CECI Kayogoro. Il y en a d'autres, comme Salvator de la 7^{ème} CO .CO Kayogoro, Niyakire Grâce de la 8^{ème} CO.CO Kayogoro. Cette dernière est la belle sœur d'un des membres du bureau de Kayogoro. Les mandataires du CNDD ont insisté pour que ces enfants ne fassent pas partie de l'équipe, mais ils ont tout simplement changé leurs noms. A remarquer qu'il y a eu beaucoup d'analphabètes qui ont été mis à contribution pour superviser. A Nyantakara, le président du bureau de vote No1 Havyarimana Agricole a laissé les électeurs sortir avec des cartes. Un certain Nyabenda Emmanuel et Nizigiyimana Laurent sont des témoins. Parmi ceux qui sont sortis avec les cartes figurent un certain Fidèle, alias Gitesi, et Zuberi, tous des démobilisés du CNDD-FDD. Les membres du parti CNDD-FDD sont allés à la CECI Kayogoro, ont pris des cartes des militaires du CNDD-FDD qui ont été inscrits à Kayogoro, mais qui sont aujourd'hui dans d'autres régions. Ces cartes ont été distribuées à des enfants et à des étrangers pour voter à la place des militaires. A Bigina par exemple, 8 personnes ont été arrêtés entraînés de voter en utilisant ces cartes. Trois de ces personnes ont dit que c'est Rwajekera Paul, Chef de zone Bigina qui leur avait donné ces cartes ? Les trois autres ont dit qu'ils les ont reçus d'un certain Harushimana, fils de Buzubona. Deux autres ont dit qu'ils ont eu ces cartes d'un démobilisé qui s'appelle Elias, petit frère de Rwajekera Paul. Dans la zone Gatabo, Mme Ngendakumana Liberate, commissaire de la CEPI en commune Kayogoro a pris 47 cartes d'électeurs qui étaient dans les mains d'un militant du CNDD-FDD entraînés de les distribuer à des gens pour qu'ils les utilisent dans le vote. Dans la zone Mugeni, des rwandais ont été pris entraînés de voter. Parmi ceux là figurent : Dusabemariya Noella, qui habite sur la colline de Mugeni, Musavyimana Noella , fille de Dusabemariya qui habite aussi sur la colline de Mugeni, Thérèse qui habite à Buhema avec ses deux fils.

Les voix récoltées en faveur du CNDD ont été changées par les mandataires ? Par exemple, à Muhana, au bureau de vote No1 1, 100 voix, au bureau No2, 87 voix, au bureau No3, 164 voix , toutes du CNDD ont été changées. Au lieu du total de 351 voix ont été comptabilisées mais la CECI a inscrit seulement 229. Il y a eu vol de 122 voix. A Mugereka, on avait comptabilisé 198, mais la CECI et la CEPI n'ont écrit que 99 voix. A Kibara, le CNDD avait totalisé 108 voix, mais la CECI a inscrit 92. Tout ceci a été relevé par les mandataires du CNDD, mais ils n'ont pas été entendus.

En commune Nyanza Lac, le bureau de vote de Nyabutare, Zone de Muyange, a été supprimé le jour du scrutin et les populations ont été désorientées car il a été décidé dans la matinée que ces populations devaient aller voter dans les bureaux de Muyange et de Kabo. Ces citoyens n'ont pas pu se retrouver sur les listes et ont rebroussé chemin avec amertume. Les cartes d'électeurs qui étaient restées dans la commune de Nyanza Lac pour le vote du référendum ont été récupérées et distribuées par l'administrateur de la commune Nyanza Lac, militant du Frodebu. Ces cartes ont par la suite été distribuées en zone Muyange, Nyanza Lac, et Mukungu. Dans ces dernières zones, le président du centre de vote de Mukungu a exigé la

carte nationale d'identité à tout électeur alors qu'il était admis que tout autre document reconnu permettant d'identifier l'électeur était admis. Dès lors, tous ceux qui n'avaient pas les cartes d'identités n'ont pas pu voter. En commune Mabanda, un militant du Frodebu, répondant au nom de Masengo a rassemblé des militants du CNDD en zone Kayogoro, au cours des derniers jours précédant les élections et leur a demandé de voter pour le Frodebu, car, disait-il, le président du CNDD est revenu au Frodebu.

11.5. En province de Bujumbura rural, et au centre de vote de Martyazo en commune Martyazo, l'honorable Mpawenayo Pasteur a été appréhendé en train de distribuer de l'argent – entre 200 et 500F- pour chaque personne qui voterait pour le parti CNDD-FDD.

11.6. Dans la mairie de Bujumbura, le FRODEBU et le CNDD-FDD achetaient les cartes de vote à raison de 1000 FBU par carte pour le Frodebu et 2000 FBU pour le CNDD-FDD. En zone Kanyosha, on a fermé les bureaux de vote très tôt alors qu'il y avait plus de 1500 électeurs qui étaient encore sur les lieux en attendant de voter. En zone Buyenzi, les élections ont été caractérisées par un arbitraire inadmissible. Les chefs des bureaux s'arrogeaient le droit de décider qui pouvait voter ou pas. En zone Cibitoke, il n'y avait pas suffisamment de mandataires, et Laurent Gahungu s'est adonnée à une grande corruption au niveau de la zone. En zone Nyakabiga, les élèves n'ayant pas de cartes d'identité n'ont pu voter alors qu'ils avaient des cartes d'étudiants, alors que ces dernières sont les seuls documents d'identités qu'ont ces élèves.

11.7. En province de Bururi, au Lycée de Kiremba, 20 cartes d'élèves ont été volées par d'autres élèves, qui ont été voté très tôt le matin. Ce n'est que quand les opérations d'enquêtes allaient commencer que l'on a constaté que les voleurs avaient déjà voté, ce qui fait penser qu'il y avait une complicité du bureau. Le président du Bureau de vote, Ndayisenga Cyriaque a voté la première fois très tôt le matin, et a voté pour la deuxième fois vers 11 heures pour la deuxième fois. Les mandataires de l'Uprona et du Frodebu continuaient à donner des consignes de vote, et quand le mandataire du CNDD, Nkuzimana Séverin a tenté de faire de même, pour son parti, il a été menacé. En zone Bururi, et spécialement au camp militaire de Bururi, les militaires en formation auraient voté deux fois. La preuve étant que sur 470 électeurs, on a décompté 900 voix, alors que le nombre d'inscrits aux élections était bel et bien 470. En commune Burambi, la composition des bureaux de vote était monolithique. Ils étaient en effet, soit de l'Uprona, soit du Frodebu. En zone Mariza, un enseignant, Diomède a voté pour un autre au bureau No1 centre Buhinyuza. Mais un membre du bureau lui a donné 2 lots de cartes. On ne sait pas pour quels partis étaient ces cartes. En commune Rumonge, dans la zone de Kizuka, un dénommé Shadrack du CNDD-FDD distribuait de l'argent. Il était aidé par un certain Gapiipi. Un enseignant du Frodebu disait aux gens d'élire pour le Frodebu arguant que c'est ce parti qui pourra venir à bout du CNDD-FDD. Dans cette même zone, de l'argent était distribué à toute personne qui leur donnait en échange qui leur donnait sa carte d'électeur du CNDD, du Frolina. Celui qui se chargeait de cette opération s'appelle Augustin, alias Munyi. En zone Kigwena, beaucoup de personnes n'ont pas voté car ils n'avaient pas de cartes d'identité. Un cas très grave a été constaté en commune RUMONGE : tous les agents de la CENI étaient membres du CNDD-FDD, et cela a eu pour résultat la permission accordée à des citoyens congolais de voter

de même que des arabes. Les congolais seraient des parents de Karenga Ramathani, porte-parole de Pierre Nkurunziza, qui lui-même serait un congolais, et qui s'inscrivait comme tel à l'école primaire. Les arabes quant à eux auraient été mobilisés par des amis de Radjabu Hussein, secrétaire Général du CNDD-FDD. Au bureau No4 à Rukinga, une femme a été surprise avec une carte portant le nom de Niyongabo Saidi (un nom d'une femme). Elle a été surprise quand elle était entrain de demander les couleurs de la carte du CNDD-FDD. A 10 m de l'endroit était regroupé 17 congolais qui voulaient faire la même opération. Quand ils ont constaté que la femme venait d'être surprise, ils ont couru, mais un parmi eux a été attrapé. Et dans sa déclaration, il a indiqué qu'il avait été envoyé par le CNDD-FDD pour voter pour ce parti. Les congolais qui avaient été chassés à l'époque de Bagaza ont alors commencé à menacer les gens leur disant de quitter leurs maisons car disaient-ils : " Nkurunziza vient".

A ce même bureau, 6 militaires en civil sont venus voter, et quand 4 parmi eux avaient terminé de voter, ils ont constaté que les superviseurs avaient constaté quelque chose d'anormal et s'apprêtaient à demander plus d'informations, tous ces militaires se sont enfuis. Le 2 juin, 2000 cartes étaient à la permanence du CNDD-FDD à Kizuka, cartes que Shadrack a distribué avec des billets de 1000 FBU en compagnie du chef de zone. Un policier de la zone participait aussi à cette distribution. Un pygmée a reçu 2500. Ce policier a donné 8000 fbu à un membre du CNDD, mais ce dernier a refusé.

11.8. Dans la province de Cankuzo, Plusieurs bureaux n'ont pas eu de mandataires du CNDD. Ce fut le cas en commune Cankuzo où les bureaux de vote de Mugenda, Muyaga et Murehe n'ont pas eu de mandataires. Ce fut le même cas à Cendajuru avec 2 bureaux de vote ou à Mishiha aux bureaux de vote de Buyongwel, II, III,IV,V,et VI.

Dans la province de Mwaro, les mandataires du parti CNDD ont été interdits d'accès sur les bureaux de vote de Ramvya. Les membres du bureau leur ont barré l'accès, sans aucune autre explication. Dans la commune de Bisoro, les cartes de vote du parti CNDD avaient mystérieusement disparu spécialement aux bureaux de Muyebe et Nyakibari. Sur certains bureaux, on avait pris la stratégie de ne pas délivrer les cartes du CNDD. Même quand les cartes sont venues, tout aussi mystérieusement, soit on donnait deux cartes différentes. A Nyabihanga, des membres du bureau disaient que Léonard NYANGOMA, président du CNDD avait cédé les voix de son parti Frodebu.

Dans la province de Kayanza, en commune Muhanga, et plus précisément à Jimbi, des enseignants membres du CNDD-FDD se tenaient aux croisées des chemins avec des pancartes du CNDD-FDD. A Remera, en commune Muruta, un conseiller communal membre du CNDD-FDD a battu un groupe de Batwa membres du parti CNDD. Ces derniers n'ont pas pu voter car le conseiller Ndikumana Pierre a pris leurs cartes de vote. A certains endroits de vote, comme à Matongo (gasenyi, Gitwe,Mpemba,), à Kayanza (Kabuye,Ryirengeye) les présidents des bureaux de vote restaient à l'entrée de l'isoloir pour souffler à l'électeur la carte qu'il fallait prendre pour voter.

12. Le CNDD demande qu'une enquête approfondie soit menée afin de savoir l'origine licite ou illicite des énormes sommes d'argent déversées au sein de l'électorat. Quand bien même l'origine de cet argent serait licite, le code électoral punit " quiconque, par des dons ou libéralités, en argent ou en nature, par des promesses ou des libéralités, de faveurs, d'emplois publics ou privés ou d'autres avantages, aura influencé ou tenté d'influencer le vote d'un ou de plusieurs électeurs, soit directement, soit par entremise d'un tiers." Dans tous les cas le CNDD considère qu'il y a eu une généralisation d'achat des consciences, qui a faussé les résultats des urnes.

13. En commune Isale une personne aux identités bien connues a été attrapée en possession de cinq enveloppes vides ayant le sceau de la CENI. C'était au centre de Rushubi en commune Isare. La personne en question répond au nom de Niyoyo Polycarpe, fils de Ntije Damien et Basekana Olive. Il avait été appréhendé à la brigade d'Isale, et sans doute une enquête à partir de ce seul cas pourrait montrer l'étendue du désastre.

14. Malgré l'interdiction faite par la CENI de voter par procuration, l'on a constaté que dans plusieurs lieux de vote, plusieurs électeurs ont voté par procuration. Ce fut notamment en commune Vugizo, et plus précisément à Nyambeho.. L'opération a été décriée par certains mandataires. Dans cette même province de Makamba, l'on a constaté que les noms et prénoms de certaines personnes en âge de voter ne figuraient pas sur les listes d'électeurs. A Gasaka, il a été impossible de retrouver le registre et les électeurs sont rentrés chez eux sans voter. Ce phénomène a également été constaté à Siza et à Nyange en commune de Makamba. Beaucoup de personnes sont rentrées sans voter au centre de vote de l'EP de Murara, à l'E.P De Mabanda,, à l'EP de Kanzege, de même qu'à Nyange. Au centre de vote de Mara, en commune Mpanda, province de Bubanza, la CECI Mabanda n'a pas apporté les cartes d'électeurs du CNDD. Ce n'est que sur insistance des mandataires politiques que les cartes sont arrivées. Il est important de savoir comment cela a pu se produire. Le même phénomène a été constaté ailleurs, notamment à Gatwe, en commune Kayogoro.

15. L'autre phénomène tout aussi inquiétant est le fait qu'en commune Mugina, le rapport indique que le nombre de voix exprimées dépasse de loin le nombre des inscrits au rôle électoral. Le député Manassé aurait déversé un grand nombre d'électeurs venus de Bujumbura. Au moins trois camions ont été ainsi déposés des électeurs venus d'ailleurs. Il semble que des produits pour effacer l'encre indélébile auraient été utilisés, et que dans certains cas, des mandataires des partis politiques ont laissé les électeurs voter plusieurs fois. Il ne s'agit point de cas isolés puisque même en province de Cankuzo, et notamment en commune Kigamba, le comptable de la Commune se chargeait le jour des élections de déverser un nombre impressionnant d'électeurs.

16. Le caractère secret des élections a été systématiquement violé, et ce dans plusieurs endroits. En commune Kigamba, province de Cankuzo, le président du bureau de vote nommé Séverin suivait les électeurs dans les isolements pour voir pour qui les gens votaient. Il ne s'agissait ni moins ni plus que d'une autre forme de terrorisme exercé sur l'électorat. Or l'un des grands principes d'une élection libre est qu'elle soit secrète. Dans la province de Makamba, un certain Nimubona Paul,

président du bureau de vote de Kabizi I et II suivait régulièrement les gens dans les isoires. Son rôle était de s'assurer que la carte de l'Uprona était au dessus

17. Le phénomène des fausses cartes d'électeurs a été dénoncé dès avant l'organisation du scrutin. Des membres de l'Uprona et du FRODEBU ont distribué de telles cartes à des militants d'autres partis, croyant que c'était les leurs. Le PARENA a été le premier à dénoncer la fraude. La CENI a elle-même reconnu que ces cartes existent, qu'elle disposait de plusieurs spécimen de ces cartes. La CENI a minimisé la portée de l'usage frauduleuse de ces cartes, mais nous considérons qu'il s'agit d'une très grave erreur. Des enquêtes minutieuses doivent être menées, et la police doit être mise à contribution pour découvrir et détruire ces réseaux mafieux qui fabriquent de telles cartes. Dans tous les cas, la CENI devrait être en mesure de démontrer qu'effectivement, de telles cartes n'ont pas été utilisées, notamment en consultant les cartes utilisées au cours de ces élections.

18. En province de Cibitoke, et dans d'autres endroits cités notamment par les radios locales, plusieurs militants des partis, notamment le Frodebu et le CNDD-FDD ont été attrapés en possession des enveloppes scellées du sceau de la CENI et remplies de cartes d'électeurs, notamment des cartes du CNDD-FDD et du FRODEBU. Juste pour une simple illustration, la saisie de telles cartes a été faite en commune Cibitoke, à Karamira et ailleurs.

19. "Est passible d'une amende de 40.000 à 200.000 F...tout propos diffamatoire ou injurieux à l'encontre des autres candidats", dit le code électoral en son article 223. Le discours diffamatoire a été utilisé du début à la fin de la campagne. Tous les électeurs disent aujourd'hui que le discours divisionniste et régionaliste développé par le FRODEBU et le CNDD-FDD a détourné les voix du CNDD. " Le pouvoir ne peut en aucun cas retourner à Bururi", tel était le mot d'ordre des dirigeants du FRODEBU et CNDD-FDD. Un tel discours viole dans l'esprit et dans la lettre la constitution et le code électoral, qui décommandent tout discours régionaliste et divisionniste. Des propos diffamatoires et injurieux contre les chefs d'autres partis ont également proférés. Pour ne citer qu'un cas, le président du bureau 8-8, l'ex-zone de Bwiza a lancé des propos très blessants sur le président d'un parti en affirmant notamment qu'il était mourant du Sida..

20. En province Cibitoke, commune Bukinanyana, le Frodebu a distribué des cartes d'électeurs que les bénéficiaires n'avaient pas retirés dans les différentes communes lors du vote du référendum et les a distribués sur la colline Ruvumera par le truchement des chefs de secteurs Barusanze Pascal, Nduwimana Tharcisse et Nsanze Lévis.

21. Le vol des voix a été constaté notamment en Commune Muhanga, province de Kayanza où le décompte en faveur du CNDD effectué par la CEPI faisait état de 91 voix, alors que celui que reconnaissent les mandataires du CNDD est de 142. En zone Nyabihogo de la même province, dans les centres de Bwari et Ruhande, la CEPI Kayanza a fait preuve de beaucoup d'hésitation et a attribué au CNDD des voix arbitraires. Dans un premier temps, il était question de 62 voix, puis de 69, alors que le décompte fait par les mandataires du CNDD était de 92. Tout recours s'avéra impossible.

22. Au bureau de vote de l'Ecole Primaire de Nyabiraba, en zone Nyabiraba, colline Cimba, Mme Nduwimana Scarie qui distribuait les bulletins de vote s'arrangeait pour placer au-dessus des autres bulletins celui du CNDD-FDD avant de les remettre aux électeurs. Après une première protestation des mandataires politiques des autres partis, elle s'est ravisée un moment, pour reprendre la même manœuvre, ce qui provoqua un tollé général de tous les observateurs. Le président du bureau de vote a été obligé de remplacer cette dame pour cette opération. Au collège communal de Nyabiraba, sur la colline Yanza, ce fut Mme Nahimana Marguerite qui fit la même manœuvre, mais cette fois, pour le compte du Frodebu.

23. Les militaires ont très souvent voté sans carte de vote, et sans recommandations de leurs chefs hiérarchiques, contrairement aux injonctions de la CENI. En zone Buterere par exemple, les soldats issus de l'ex-CNDD-FDD au nombre de 60 ont voté sans présenter le moindre document. Deux soldats du CNDD-FDD ont été pris en train de donner des ordres de vote, ils ont été appréhendés, mais très vite relâchés sans aucune autre forme de procès.

Le même phénomène a été observé en zone Musaga en mairie de Bujumbura, où les soldats votaient sans présentation d'un quelconque document, et où l'on a attrapé des gens qui sont venus pour la deuxième fois. Les membres du bureau n'étaient pas neutres.

En zone Rohero, les rapports font état d'électeurs qui sont venus voter sans carte, sous les yeux des membres de la CENI qui a laissé faire. D'autres avaient de fausses cartes d'identité, comportant notamment les noms de leurs pères et mères différents pour une même personne.

24. Dans plusieurs bureaux de vote, notamment dans la province de Cankuzo, les élections ont été effectuées en l'absence des mandataires du CNDD. Ce fut le cas de 3 bureaux de la commune Cankuzo (Mugenda, Muyagal et Murehe). Ce fut le même cas en commune Mishiha où sur les 7 bureaux de vote, il n'y avait pas un seul représentant du CNDD alors que ce parti y compte plusieurs membres et sympathisants. Il s'agit des centres de vote de : Buyongwe I, Buyongwe II, Buyongwe III, Buyongwe IV, BuyongweV et Buyongwe VI. Ce fut la même chose en commune Cendajuru.

Ceci s'explique par le discours du responsable provincial qui avait dit que les mandataires seraient payés, et a donc a été payé lui-même pour mettre sur la liste des mandataires ceux qui avaient payé. Il a donc tout simplement remplacé les listes des mandataires du CNDD par d'autres mandataires issus des autres partis pour représenter le CNDD, ce qui était une grande tricherie. Parmi ceux qui ont payé, figure notamment Ngurinzira Frédéric, Rubogo Gilbert, Rubogo Joseph, et Ntaburari Tharcisse.

25. Une ou des mains étrangères ont manipulé ces élections, en déversant sur le Burundi des sommes colossales d'argent destinées à la corruption en contrepartie d'avantages économiques et diplomatiques sordides. Une telle main n'a aucun souci du bien de la population burundaise et devrait donc être démasquée. L'origine illicite de l'argent ayant servi à la corruption devrait être préalablement trouvée.

26. De tout ce qui précède, il ressort qu'un ou plusieurs plans de déstabilisation systématique des élections ont été mis en place et minutieusement exécutés par des partis en compétition sans que les organisateurs des élections ne puissent s'y

opposer en optant au contraire de fermer les yeux devant une irrégularité d'une extrême gravité. Le Programme de désarmement n'a été ni cohérent, ni exécuté systématiquement, rendant la situation de sécurité des opérations de vote impossible, certains partis s'étant même opposés à ce programme.

28. Des violences allant jusqu'à plusieurs cas d'homicide, des menaces de mort, le terrorisme ainsi que la corruption ont été utilisés comme armes de coercition, de persuasion à l'encontre des populations par certains partis politiques, rendant de ce fait ces élections non libres et non démocratiques. Les électeurs ont été obligés de retourner chez eux avec les cartes de vote de certains partis sur injonction de ces terroristes. Des officiels des bureaux de vote supposés être neutres se sont révélés être des agents de certains partis ayant pour mission de mettre la pression sur les électeurs. Dans une de ses déclarations rendues publiques par les radios locales, notamment celle du 31 mai 2005, la CENI a affirmé être au courant des formes d'intimidation et des cartes d'électeurs frauduleuses sans pour autant prendre une quelconque disposition pour condamner et arrêter cette grave violation des libertés publiques et individuelles. Dans sa déclaration diffusée sur les radios ce vendredi 10 juin 2005, même le porte-parole de la Force de Défense Nationale vient de reconnaître lui-même les faits de menaces et de violence perpétrés sur les populations qui n'ont pas voté pour le CNDD-FDD par les éléments armés de ce dernier Parti.

29. Le déroulement de ces élections a également souffert de l'ingérence inacceptable des personnalités étrangères sensées jouer la médiation dans notre pays et qui, au lieu de rester neutres et jouer le rôle d'arbitres, ont pris partie pour l'une ou l'autre formation politique en fonction des promesses d'avantages politiques, diplomatiques et économiques que ces formations sont prêtes à offrir à leurs pays.

IV. Conclusion.

30. Au vu de tout ce qui précède, il est incontestable que les élections ont été organisées en flagrante violation de la Loi des Lois burundaise. Le porte-parole de la CENI a clairement avoué que cette violation avait eu lieu, tout en ajoutant qu'il s'agit d'un détail qui ne pourrait remettre en cause les élections. Pareille déclaration relève d'une légèreté déconcertante, et le CNDD la condamne vigoureusement.

31. Il devient également évident que ces élections se sont déroulées dans un contexte de terreur et de menace généralisées. Certaines voix, par opportunisme, par paresse intellectuelle ou par impartialité, s'élèvent et appellent à la reconnaissance des résultats partiels publiés ce vendredi 10 juin 2005. Pareille attitude relève de l'irresponsabilité surtout quand des individus, des associations, des diplomates, tentent de cautionner des résultats d'une fraude généralisée. Certains veulent minimiser les irrégularités constatées les qualifiant de cas isolés n'ayant pas gravement influé sur les résultats provisoires. Or les informations ci-dessus montrent clairement que, que ce soit au niveau de la corruption, au niveau de l'usage de la menace, de la fraude, de la tricherie et de la manipulation, tout s'est fait dans des réseaux et systèmes organisés sur l'ensemble du territoire burundais. Le caractère systématique de ces opérations est démontré, et il est par conséquent incompréhensible que des gens continuent à soutenir la thèse de "cas isolés".

32. Le CNDD condamne énergiquement la banalisation du crime. Plusieurs personnes, dont les militants de notre parti, ont été tuées au cours de ces élections, mais certains acteurs qualifient ces cas d'homicides de "détails" auxquels il est inutile de s'attarder. Nous condamnons vivement pareille attitude.

31. Les élections communales ont donc été marquées par de graves irrégularités jamais observées dans l'histoire électorale du Burundi indépendant. Par conséquent, le CNDD exige entre autres ce qui suit :

- L'annulation immédiate de ces élections communales qui n'ont été ni libres, ni transparentes, ni secrètes comme l'exige la constitution de la République du Burundi.
La création des conditions légales et sécuritaires favorables à l'organisation et au déroulement des élections suivie de l'organisation de nouvelles élections communales. Cela suppose notamment l'adoption par le parlement d'un Code électorale rédigé en langue nationale, le kirundi, conformément à l'article 5, aliéna 2 de la constitution ; le désarmement complet des populations civiles, des milices et des démobilisés sur l'ensemble du territoire burundais, de même que l'accélération des négociations avec le FNL-Palipehutu et son implication dans le processus électoral pour que la paix et la sécurité soient préalablement rétablies sur l'ensemble du territoire de la République du Burundi.
- L'élargissement des commissions électorales à tous les niveaux national, provincial et communal aux partis politiques en compétition. Les commissions électorales actuelles seront transformées en organes exécutifs de ces commissions.
- La mise en place d'une seule carte de vote sur laquelle se trouvent tous les signes électoraux des partis politiques et indépendants, inscrits pour élections ; pour voter, l'électeur ne pourra qu'apposer son empreinte digitale sur le signe électoral du parti de son choix sans aucune possibilité de rentrer à la maison avec toute autre carte de vote.
- Les officiels des bureaux de vote doivent être des représentants des Partis et non des prétendus neutres. Chaque parti inscrit pourra envoyer au moins deux agents électoraux sur chaque bureau de vote.
- Les policiers nationaux, les journalistes ainsi que les observateurs nationaux doivent être éloignés le plus possible des rangées des électeurs.
- Personne, même les membres des corps de défense et de sécurité en mission ne pourra être autorisée à voter s'il n'a pas sa carte d'électeur.
- La neutralité de la médiation dans ce processus de démocratisation de notre pays, et son souci de mettre toujours en avant les intérêts du peuple burundais avant toute autre considération.
- L'invitation des observateurs neutres pour la supervision des élections.

Au cas où ces exigences ne sont pas prises en compte , il est certain que les prochains scrutins ne pourraient en aucun cas être considérés comme libres, transparents, réguliers et secrets comme l'exige la constitution et les partis signataires de la présente déclaration vont considérer l'attitude à prendre face à cette situation.

Fait à Bujumbura le 13/06/2005.

Pour le CNDD

Léonard NYANGOMA

Président.